

## COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUIN 2008 A 20H30

Nombre de membres en exercice 15, qui ont pris part à la séance 12.

Etaient excusés :

- \* Monsieur FLANDIN Jean-Pierre (pouvoir donné à Mle BAYLOT Christelle)
- \* Madame AUZAT Janine (pouvoir donné à M. SOULIGOUX Eric)
- \* Monsieur TIXIER René (aucun pouvoir donné)

**Présents :** MM. CHAREYRON, CHASTEL, SOULIGOUX, LAMAT, MISSONNIER, MOSNIER, Mesdames GROVEL, SABATIER, TIXIER A, TIXIER M, Mesdemoiselles BAYLOT, ANDRE

**Secrétaire de Séance :** ANDRE Sylviane.

En ouverture de séance, Monsieur Roland CHAREYRON souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et présente l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de désigner la secrétaire de séance, Mlle ANDRE Sylviane se présente. Sa candidature est adoptée.

Les membres du Conseil Municipal procèdent aux signatures du registre concernant l'ordre du jour de la dernière réunion.

### Déclassement de la RN102 :

Monsieur le Maire précise que la commune doit mettre toutes les chances de son côté car ce dossier peut aller jusqu'au Conseil d'Etat.

Monsieur le Maire présente la carte géographique concernant ce déclassement, il précise que le trafic routier sera plus important et que le coût d'entretien du pont sera très onéreux pour la commune.

Monsieur CHASTEL Patrice précise qu'après étude de la carte, aucune voie n'est classée voie communale seulement des routes départementales et nationales.

Monsieur le Maire précise que suite à un entretien avec la DDE, la commune doit beaucoup insister sur ces points là.

Monsieur MISSONNIER Georges, indique que suite à la parution d'un article dans le journal « La Montagne », le département donnerait bien le pont à la commune.

Monsieur le Maire explique le désengagement du département et que la commune reste le dernier maillon de la chaîne suite à une réunion effectuée à la Sous Préfecture.

Monsieur MOSNIER Jean Benoît précise que cette décision départementale n'est autre qu'une question de budget.

La délibération de ne pas accepter la proposition du Préfet concernant le pont est donc confirmée à l'unanimité

### Décisions modificatives / Budgets Assainissement – Commune :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le budget primitif assainissement, compte tenu de la diminution des subventions du Conseil Général sur ce genre de dossier :

#### Investissement :

1313-0012 Silo Recettes	- 77 490 €
1641- emprunts Recettes	+ 77 000 €
28158 – amortissement Recettes	+ 494.33 €
2315-0012- install. Silo Dépenses	+ 4.33 €

#### Fonctionnement, Dépenses :

6811 – dotation aux amortissements	+ 494.33 €
615 – entretien et réparations	- 494.33 €

**Monsieur le Maire procède au vote. Adopté à l'unanimité**

**Monsieur CHASTEL Patrice présente les devis de contrôles obligatoires pour le silo à boues.**

**NORISKO : Pas de réponse**

**SOCOTEC : 3400.00 Euros**

**APAVE : 2500.00 Euros**

**VERITAS : 5 600.00 Euros.**

**Monsieur le Maire procède au vote concernant le choix de la société moins disante soit l'APAVE. Adopté à l'unanimité**

### **Subventions :**

**Monsieur le Maire informe de la demande d'une subvention de la part de la nouvelle association des Jeunes « Les Classards » (18/19/20 Ans) et qu'elle compte 30 membres environ (Président : M. Bertrand DECHANCE). Monsieur le Maire fait part de la mise à disposition de la salle des jeunes avec un règlement intérieur en cours d'élaboration (discipline, entretien et respect des locaux.....). Monsieur le Maire précise que cette nouvelle association a déjà désigné ses 2 membres titulaires et son membre suppléant au sein du Comité des fêtes.**

**Monsieur SOULIGOUX Eric précise que l'association des jeunes organisera pour la fête de Ste Anne le bal du samedi avec la buvette et que pour le dimanche le Comité des Fêtes paie les frais d'orchestre et que les bénéfices de la buvette, tenue par les jeunes sont destinés à leur association.**

**Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré les jeunes afin de les responsabiliser.**

**Monsieur le Maire rappelle qu'une marge de manœuvre avait été prévue et propose une subvention de 200.00 Euros. Monsieur le Maire procède au vote Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention a été effectuée par l'association SIDA et procède au vote. Rejeté à l'unanimité.**

**Françoise précise que lors des précédents mandats, l'attribution des subventions était réalisée uniquement pour les associations de la commune (sauf SPA et recyclage des déchets plastiques).**

**Monsieur le Maire propose de réfléchir à cette décision si d'autres demandes de subventions se présentaient.**

### **Exonérations partielles Taxe Foncière / Taxe Habitation**

**Monsieur le Maire informe que M. Elie SICARD (Dintillat), propriétaire de gîtes, Me CHANTEL (Le Bourg), propriétaire de chambres et tables d'hôtes, Me MEDBOUHI (Coste- Cirgues), propriétaire de chambres et tables d'hôtes souhaitent une exonération partielle de la taxe foncière et habitation pour l'année 2008 (exonération possible si la décision est prise avant le 30.09.08)**

**Monsieur le Maire propose de réfléchir à ces demandes et de reporter la décision sur le prochain conseil après avoir calculé les montants représentés par cette éventuelle exonération, sachant qu'il n'y a pas de compensation pour la Commune.**

**Monsieur MISSONNIER Georges demande quelle décision est prise dans les autres communes concernant cette demande d'exonération.**

**Monsieur le Maire signale que l'exonération est refusée dans la majorité des autres communes et que l'association des gîtes ruraux demande à ses membres de faire cette démarche d'exonération auprès de leur commune.**

### **Alignements / Voieries / Documents d'arpentage :**

**Monsieur CHASTEL Patrice signale qu'une demande de bornage est demandée au village de Védrines, suite à un élargissement de la rue. Il s'agit d'une régularisation auprès des cadastres pour 3 propriétaires qui ont cédé une partie de terrain gratuitement pour réaliser ces travaux.**

**Le montant du bornage s'élève à 238.60 Euros TTC (Société GEOVAL)**

**Monsieur le Maire procède au vote. Adopté à l'unanimité**

**Monsieur CHASTEL Patrice précise que dans ce même village, une demande de levé de terrain est formulée et que la construction d'un mur réalisé par un des propriétaires semble créer des problèmes.**

**Monsieur le Maire signale que la visite d'un géomètre s'impose pour cette implantation de mur, car le cadastre ne fait pas foi. Monsieur le Maire procède au vote. Adopté à l'unanimité**

**Monsieur CHASTEL Patrice fait part de l'élargissement du chemin des Grandes, limitrophe à une propriété de M. TIXIER Richard.**

**Madame TIXIER Monique précise que les propriétaires n'auraient pas été informés à ce sujet et que pour sa famille, ce chemin était privé.**

**Le P.O.S. a été approuvé par délibération du 28 janvier 1983, précise Monsieur CHASTEL Patrice et une enquête et une information ont été réalisées et publiées dans les journaux, auparavant.**

**Il est donc proposé d'élargir ce chemin à 5 mètres, ce qui est le minimum prévu au P.O.S. en empiétant un peu sur la propriété de M. TIXIER.**

#### **Diagnostic amiante école :**

**Monsieur le Maire informe qu'un avis défavorable a été donné en premier lieu et qu'ensuite un second avis favorable a été donné.**

**Monsieur le Maire signale que la loi de 1997 concernant la recherche d'amiante concerne les parties anciennes de l'école (Classe maternelle construite en 1984)**

**Messieurs CHASTEL Patrice et SOULIGOUX Eric pensent que cette recherche a été réalisée pour l'école et les pré-fabriqués.**

**Monsieur le Maire précise que si aucun document n'est retrouvé concernant cette recherche, le diagnostic amiante devra être réalisé.**

#### **Sécurisation bâtiments publics :**

**Monsieur le Maire signale que suite à plusieurs cambriolages, plusieurs entreprises ont été contactées pour sécuriser les bâtiments, un seul devis a été reçu, il propose de recontacter les entreprises.**

#### **Tableau du personnel :**

**Monsieur le Maire informe que M. ASTANIERE David a passé le concours d'adjoint technique territorial de première classe. Il demande qu'en cas de réussite à ce concours Monsieur ASTANIERE soit nommé adjoint de 1<sup>ère</sup> classe et que le poste d'adjoint de 2<sup>ème</sup> classe soit fermé.**

**Monsieur le Maire propose de procéder au vote. Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire précise que Madame TIXIER Monique ne participe pas au vote pour lien familial.**

#### **Lundi de Pentecôte :**

**Monsieur le Maire présente la loi de solidarité du « lundi de Pentecôte », il propose de donner le jour en attribuant un jour supplémentaire de congé annuel en raison de l'assiduité du personnel au travail et procède au vote. Adopté à l'unanimité**

#### **Gratification stagiaire :**

**Monsieur le Maire informe de la présence d'une stagiaire à la Cantine / Ecole pour une durée de 4 semaines et propose de procéder au vote pour une gratification de 30 €uros par semaine.**

**Adopté à l'unanimité**

#### **Formation du personnel :**

**Monsieur le Maire signale une formation péri-scolaire (CAP Petite Enfance) subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales, il précise également que les cours de préparation seraient dispensés par le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance), le coût de la formation prise en charge par la Communauté de Communes.**

**Le personnel doit impérativement être formé afin que la Commune puisse bénéficier d'un remboursement des charges de personnel oeuvrant dans le péri scolaire. Adopté à l'unanimité**

## Affaires diverses :

Mademoiselle BAYLOT Christelle informe de la semaine de 4 jours à l'école à compter de la rentrée prochaine (lundi / mardi / jeudi / vendredi) et que les heures du personnel seront à réorganiser, elle précise également la mise en place d'heures de soutien par les professeurs des écoles et la réorganisation du ramassage scolaire pour respecter le nombre d'élèves dans le car (maximum 15), une boucle supplémentaire de ramassage est prévue.

1<sup>ère</sup> boucle : Simal

2<sup>ème</sup> boucle : Védrines

3<sup>ème</sup> boucle : Vazeilles

4<sup>ème</sup> boucle : Costes Cirgues

5<sup>ème</sup> boucle : Autres villages.

Monsieur le Maire signale le départ à l'automne de M. Thibault DESSIMOND, actuel gérant du gîte l'Ermitage St Vincent, il précise également qu'une reprise est en cours et qu'un compromis de vente est déjà signé. Le nouveau gérant viendra se présenter lors du prochain conseil.

Monsieur le Maire signale que suite aux avis favorables concernant la création du parcours de santé, le dossier a été transféré à la Communauté de Communes. Les divers modules vont donc être installés sans tarder.

Monsieur le Maire signale que suite à la visite d'un habitant du bourg pour signaler la présence de rats, des devis de dératisation ont été demandés et après étude l'entreprise BADIOU a été retenue.

Monsieur CHASTEL Patrice signale que Me PAJAK habitante du village de Védrines possédait une autorisation de 2006 de la mairie pour reconstruire une terrasse à l'identique de celle existante sur une partie de terrain communal et aujourd'hui une demande d'achat a été formulée. Après réflexion les membres du conseil conservent cette autorisation de 2006 pour éviter les conflits dans ce village. Un courrier sera envoyé à cette habitante pour l'informer du choix de conserver l'arrêté et donc de ne pas donner suite à sa proposition d'achat.

Monsieur CHASTEL Patrice précise que concernant la DGE (Dotation Globale de l'Équipement) la commune a été retenue, et que des travaux sont donc prévus :

- Reprise des trottoirs en surface à l'entrée Nord du bourg
- Remise en état du chemin des Grandes
- Goudronnage du nouveau lotissement Les Pirailles
- Goudronnage de la dernière partie de l'Allée l'Horizon à Simal.

Une subvention est allouée pour 27 000 €uros si lestravaux sont réalisés sur 2008.

Monsieur CHASTEL Patrice précise que suite aux engagements pris par Messieurs BOUDON et FABRE à Simal pour revégétaliser les terrains, enlever les blocs de pierres, les demandes de travaux n'ont pas été renvoyées en mairie. Un courrier de rappel sera adressé à ces deux propriétaires pour effectuer la mise en place de leurs engagements respectifs.

Monsieur SOULIGOUX Eric présente le calendrier des manifestations à venir :

- Lundi 14.07.08 : Vide grenier organisé par le comité des fêtes
- Le 26.07.08 : Fête patronale
  - Feux d'artifices (samedi soir)
  - Bal des jeunes (samedi soir)
- Le 27.07.08 : Apéritif musical au jardin de la vigne (dimanche midi)
  - Jeux inter villages (dimanche après midi)
  - Barbecue (dimanche soir)
  - Bal musette (dimanche soir)
- le 28.07.08 : Concours de Pétanque organisé par le Foot (lundi après midi)

Monsieur SOULIGOUX Eric précise que les feux d'artifices et l'apéritif sont payés par la mairie.

**Madame SABATIER Monique précise qu'une liste des associations de la commune, avec le détail de leurs activités, les noms des membres ainsi que les coordonnées serait très utiles pour les habitants et permettrait de mieux connaître ces différentes associations.**

**Monsieur LAMAT Franck signale que suite aux différentes visites réalisées dans les villages, le problème de nettoyage des fossés est souvent signalé, la priorité est pour le village le Monteil. Il précise que tous ces travaux sont à gérer sur la durée du mandat et qu'il serait souhaitable d'informer les propriétaires concernant leurs responsabilités à installer des buses à leur entrée de parcelle pour que cet entretien soit efficace.**

**Madame TIXIER Agnès signale une sortie d'eau du rocher sur la route de Coste-Cirgues et qu'en hiver cette route est dangereuse.**

**Madame GROVEL Corinne signale le mauvais état du chemin des Grandes (Trous).**

**Madame SABATIER Monique signale que le panneau « Interdit aux voitures et motos » devrait être déplacé au nouveau lotissement La Piraille pour faciliter l'accès aux riverains.**

**Monsieur Le Maire signale que suite à une information de la DDE, un rond point est à l'étude devant l'intersection de BCA.**

**Madame SABATIER Monique demande le devenir du commerce La Mirabelle. Monsieur le Maire précise que suite à un avis défavorable de la commission de sécurité et sanitaire, un échéancier des travaux a été établi avec le propriétaire, et en cas de non respect, une décision de fermeture administrative sera prise. Il lit la lettre qu'il a adressée en ce sens au Sous-Préfet et au propriétaire de la Mirabelle.**

**Madame TIXIER Monique signale que le filet du terrain de tennis à Cap Vacances est défectueux. Monsieur le Maire informe que l'entretien de ce terrain relève de la responsabilité de la communauté de communes.**

**Monsieur Jean Pierre FLANDIN signale que la route de Simal et les fossés présentent quelques imperfections et que des arbres en bordure menacent. De plus, il informe qu'un riverain a effectué un bon travail de nettoyage et de débroussaillage et demande si les employés communaux ne pourraient pas aller enlever les déchets verts. M. Lamat répond qu'à sa connaissance ce travail a déjà été effectué.**

**Monsieur le Maire signale que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 8 Septembre 2008.**

**Bonnes Vacances.**

**La séance est levée à 23h10.**